

Séance du 15 Janvier 1905.

L'an mil neuf cent cinq, le quinze
Janvier, à 8 heures du matin,
Le Conseil municipal de la commune
de Reze, légalement convoqué, s'est réuni,
au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de M. Sauvestre, Maire,
pour une session extraordinaire.

Président - M. Sauvestre, Leprêtre,
Rambaud, Héryve, Guéron, Letaud,
Rané, Lancelot Zacharie, Lèzen, Lancelot,
Bouvier, Coirada, Laron, Vieux, Duval,
Bahuaud, Satey, Raboinéau, Gauthet et
Pereau.

Absents - M. M. Clergeau, Penquet et
Valton excusés.

Le procès verbal de la dernière séance est
lu et adopté sans discussion. M. le Maire

Ordonnance des inhumations.

M. le Président donne lecture à l'assemblée
de la loi du 29 Décembre 1904, promulguée
le 29 du même mois et propose d'envoyer
une Commission spéciale pour étudier
les détails de ce service public et présenter
un rapport sur le système le plus approprié
et le moins onéreux pour les familles, au
même temps que la plus économe. - M. le
Maire lit une partie de la lettre de M. le Curé de
St Saul lui faisant connaître que la fabrique
continuera à assurer le service jusqu'à un
certain point et que la commune s'en fera
le faire. - M. le Curé de Reze comme témoin
d'assurance.

Après discussion, le Conseil décide
qu'une Commission, composée de Membres
légalement nommés pour étudier cette question.
Cette Commission sera composée de M. le Maire
pour Reze et 3 Membres pour Saint-Jacques.
Ils sont nommés pour faire partie de cette
Commission.

En

Sou

Ma

Pour levez M. Langlet Gabriel, René
François, et Julien Cluis
Pour Monsieur Rousseau M. P. Paquet Ernest,
Jargon Jules et Higer Baptiste.
Celle Commission se réunira Lundi matin
23 janvier à 8 heures 1/2 du matin.

Instruction publique. Demande d'indemnité de logement
pour M. Laboulaye et M. Leberre instituteurs adjoints,
à l'école publique de filles, à Saint-Roussseau.
Le Maire donne lecture au Conseil d'une
lettre de M. le Préfet en date du 14 décembre dernier
concernant le vote d'une indemnité de logement
de logement pour les deux maîtres adjoints,
et de 150^{fr} chacune.

Après discussion sur la somme à allouer
et en avoir délibéré, le Conseil,
considérant les grands sacrifices
faits par la Commune pour l'instruction
primaire et le budget sur son Budget de
1905, vote cependant à ces deux maîtres adjoints

adjoints, une indemnité représentative de
50^{fr} à chacune d'elles et jusqu'au 31 juin 1905, à
condition qu'elles habitent la commune qui,
il faut l'espérer sera en mesure d'installer les
locaux nécessaires dans les établissements
communaux pour le personnel enseignant.

Soutien de famille. Demande de Choimet Die Auguste.
Le Conseil municipal, après examen des
pièces produites, donne un avis très favorable
à cette réclamation :

Maison hospitalière de St. Paul. Alignement.

À la demande de la Commission d'alignement
de la Maison hospitalière, le Conseil décide
que la Commission des travaux publics se réunira
sur les lieux, rue de la Sève, à 8 heures, mercredi
prochain, 18 courant avec les propriétaires intéressés
et le Maire municipal, pour fixer la limite de
la propriété en vue d'une clôture à établir
le long d'un petit chemin rural.

Secours aux ouvriers sans travail.

M. le Préfet donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. le Préfet faisant connaître qu'une subvention de 1000 fr. a été mise à la disposition de la Commune de Rezé par la Commission départementale pour les ouvriers nécessiteux sans travail.

Pour la répartition la plus équitable de cette somme, M. le Maire propose que chaque conseiller se procure une liste de trois membres parmi les plus méritants et les plus dignes d'intérêt. Le premier secours sera de 10 fr. - Ces listes seront remises à la Mairie avant le 15 courant prochain - Le complément de la somme allouée sera distribué plus tard.

Commission scolaire. Nomination d'un Membre.

Le Conseil municipal nomme M. Bourcier, théophraste, Conseiller municipal, en qualité de membre de la Commission scolaire, en remplacement de M. Pesson, démissionnaire.

Incendie pompiers.

M. le Maire donne lecture au Conseil de l'arrêté pris par M. le Préfet pour la création d'une subdivision de sapeurs pompiers dans la Commune de Rezé, à l'effectif de 22 hommes.

Loire - Apprendissage.

En prévision des futurs travaux de la Loire, en 1906 et en raison du grand nombre de capitaines et marins sans travail, dans la Commune de Rezé, le Conseil émet le vœu que les emplois à bord des nouveaux engins affectés à ces travaux soient réservés à ces personnes en résidence dans la Commune. Une enquête sera faite auprès des pouvoirs publics à cet égard.

P. Lemerle
L. Guichard
L. Roy
P. Babonneau
D. Duilland
Ch. Palmy
Maurice
C. Boyer
J. Bahuet
M. Merle
J. J. J.